

# COLLECTIF DES RESPONSABLES DU SYNDICAT

Durée : 2 jours

## Les statuts et le règlement intérieur du syndicat

Le fonctionnement des instances  
La prise de décision  
Les ressources du syndicat

## Le rôle des principaux responsables du syndicat

Le Secrétaire, le Trésorier, les Responsables de développement et de formation, les membres de la Commission exécutive (CE)

## La connaissance des structures de la CFDT et l'implication du syndicat dans le processus de prise de décision

## L'animation du collectif

Les revendications et les négociations dans les sections  
Le débat politique CFDT et son expression  
La communication interne (adhérents) et externe (presse locale)  
La formation syndicale et sa mise en place (plan de formation)

## Le plan de développement du syndicat

L'implantation dans le département et les enjeux de la représentativité

## Le renouvellement des ressources militantes

Le repérage des militants, l'encadrement et le suivi des futurs responsables

Le programme de la formation sera adapté selon les besoins et les attentes du syndicat et nécessitera la participation de l'ensemble du collectif.

## PUBLIC

Secrétaire et trésorier du syndicat, responsable de développement, de formation et tous les membres de la commission exécutive

## PRÉREQUIS

Avoir un mandat au sein de l'exécutif du syndicat

## OBJECTIFS

- Situer la place du syndicat dans la CFDT
- Clarifier la mission des différentes instances statutaires du syndicat
- Mettre en place un fonctionnement politique et revendicatif en tant que structure de base de la CFDT
- Élaborer un plan de travail syndical
- Concevoir un plan de formation syndical

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques

## INTERVENANTS

Didier BLANCHET - Cédric BARRÉ  
Secrétaires Fédéraux Territoriaux

Formation à la demande possible  
sur le lieu de votre choix.

## Dates (à Paris ou en région) :



Sur demande d'un  
Syndicat ou d'une  
UPRA

**TARIFS :** Prise en charge FGA-CFDT  
(frais pédagogiques uniquement)

Les frais liés à l'organisation de la formation restent à la charge de l'organisateur (salle, repas...)